STOP: ON N'EST PAS TOUS A BORD !!

Juin 2018

MISE EN PLACE DE NOUVEL'R

AVEC NOUVEL'R, C'EST LE CHANGEMEMENT PERMANENT !

2015 voit la création de de SNCF Réseau avec l'intégration de RFF. Moins de trois ans après, il nous faut subir une nouvelle réorganisation à l'échelle nationale : Nouvel'R. Pourquoi ? Le monde du ferroviaire français évolue-t-il si rapidement ? Notre précédent Président était-il si peu inspiré qu'il a mis en place une organisation devenue obsolète après seulement moins de trois ans ?

Il n'existe pas d'organisation parfaite mais juste des organisations que les hommes veulent bien faire fonctionner !

BEAUCOUP DE COMMUNICATION MAIS SURTOUT PAS DE PARTICIPATION !

Notre Président, qui a rejoint le monde ferroviaire depuis mai 2016, n'a pas jugé utile de consulter les agents qui connaissent et pratiquent leur métier, certains depuis de nombreuses années. Il a intellectualisé une nouvelle organisation qu'une équipe projet et des groupes de travail constitués de cadres des hautes sphères ont traduit dans les grandes lignes, en se répartissant au passage les postes. Certains d'entre eux ont-ils seulement remis en cause cette réforme, même partiellement ? La pensent-ils nécessaire ? Pas sûr…

Au final, qui devra définir dans le détail ses missions, s'adapter, contourner les défauts des organigrammes, créer des procédures, s'auto former … ?

En agissant ainsi on ne fait que démotiver les agents, et cela ne sera sans doute pas sans conséquence sur le futur fonctionnement de notre structure.

« Concentrez-vous sur les organisations qui accomplissent le plus difficile de tous les défis : faire en sorte que les gens aient envie de venir travailler le matin.» Ricardo Semler

Le syndicat qui vous défend VRAIMENT

UNSA Ferroviaire

unsa-ferroviaire.org

STOP: ON N'EST PAS TOUS A BORD !!

DE NOMBREUX « DOMMAGES COLLATERAUX »

453 entretiens exploratoires à réaliser dans le cadre du projet. Plus de 5% des 8948 agents sont déclarés par la direction comme occupant un poste impacté dans ses missions ou sa localisation, voire les deux. Mais tous ont-ils bien été décomptés ? On peut en douter avec :

- Des agents dont le trajet domicile - travail augmente significativement mais sans que le poste change de bassin d'emploi.
- Des agents dont le détail des futures missions n'a pas été défini.

Quid du développement professionnel, de l'équilibre vie privée - vie professionnelle ? Quid de la santé mentale des agents soumis au stress du changement qui peut avoir des conséquences notables sur la santé ?
En consacrant seulement quelques pages aux conséquences RH du projet parmi les 380 du dossier de consultation des CHSCT, la Direction montre bien que sa problématique est stratégique et que le reste importe peu.

*« **Article L4121-1 du code du travail : «** L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (…) ».*

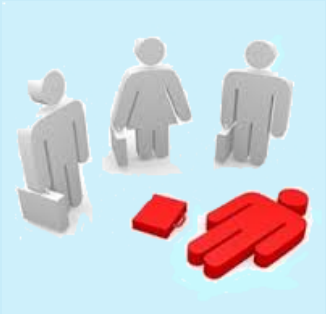

IL FAUT QUE LES AGENTS CONTRIBUENT AU PROJET:

PAS DE MISE EN OEUVRE EN JUILLET 2018 !!

Le syndicat qui vous informe VRAIMENT

UNSA Ferroviaire